

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de France Travail
Paris, le 07 mars 2024

Allocations chômage et aides à la reprise d'emploi : France Travail lance un portail de simulateurs en ligne

Alors que l'indemnisation est l'une des premières préoccupations face à la perte d'un emploi ou d'un changement d'activité professionnelle, France Travail propose, un portail des simulateurs en ligne. Créé pour faciliter l'estimation des allocations et des aides, ce point d'entrée unique permet à chaque utilisateur d'être guidé en toute autonomie vers la bonne information, d'avoir une vision claire sur sa situation financière et de se projeter plus sereinement dans sa recherche d'emploi ou son nouveau projet professionnel.

Selon que l'on ait perdu un emploi, que l'on soit sur le point de reprendre une activité professionnelle, que l'on souhaite créer une entreprise ou démissionner, il n'est pas toujours aisé de trouver des informations claires, fiables et rapides. Avec ce guide en ligne, France Travail propose un parcours en 2 ou 3 étapes, adapté à la situation de chacun, pour trouver le bon simulateur et la bonne information.

En moins d'une minute, demandeurs d'emploi, salariés en activité, travailleurs indépendants, indemnisés par France Travail, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou personnes sans allocation, peuvent désormais avoir en quelques clics une vision claire des allocations ou aides auxquelles ils peuvent prétendre. Pour cela, il leur suffit de renseigner quelques informations personnelles (âge, lieu de résidence) et professionnelles (en cours de formation, en perte ou reprise d'emploi, licencié économique...). Selon leur profil et leur secteur d'activité, la plateforme les guide vers le simulateur qui correspond à leur situation et vers l'information la plus pertinente et adaptée.

L'ensemble des allocations et des aides sont prises en compte, que ce soit celles versées par France Travail (allocation d'aide au retour à l'emploi, aide à la garde d'enfant, allocation de sécurisation professionnelle...) et celles versées par la CAF ou la MSA (aides aux logements, prime d'activité, etc.).

Paul Bazin, directeur général délégué de France Travail : « *Ce nouveau service en ligne va nous permettre de mieux accompagner nos publics. D'abord en les guidant pour identifier à n'importe quel moment de leur parcours, quelle que soit leur situation professionnelle, leur secteur professionnel et géographique, les allocations et les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Cet outil nous permet aussi de lutter contre le non-recours aux droits en leur présentant l'ensemble des possibilités d'indemnisation.* »

<https://candidat.francetravail.fr/portail-simulateurs/allocations-et-aides/parcours/votre-situation>

À propos de France Travail :

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024. France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : <http://www.francetravail.org/accueil/>

SERVICE DE PRESSE FRANCE TRAVAIL

Jennifer Reglain – 07 77 28 15 46 – jennifer.reglain@pole-emploi.fr